

Département de la Haute-Corse – Commune de MONTE

CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DE MONTE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



Demande d'Autorisation Environnementale
Au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement

P.J. n°63 Avis du maire sur l'état futur du site

En application de l'article D. 181-15-2.11° du Code de l'environnement, le président du SYVADEC a sollicité par un courrier en date du 12 janvier 2024, l'avis du maire de la commune de Monte sur l'état de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation et en particulier, sur l'usage futur du site, au sens du I de l'article D. 556-1 A du même code.

Par courrier du 15 janvier 2024, reçu le 24 janvier 2024, le maire de Monte a donné un avis favorable à l'usage futur et à l'état dans lequel le site devra être remis lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Les deux courriers figurent dans les pages suivantes.

Mairie de Monte
Monsieur le Maire
Mairie annexe
Résidence Pancrazi,
20290 Monte

Corte, Le 12 janvier 2024

RAR N° 2C.173.465.1115.2...

Objet | Demande d'Autorisation Environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du centre de tri et de valorisation des déchets du Grand Bastia/ Avis de remise en état du site en fin d'activité.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure relative la demande d'autorisation précisée en objet, et conformément à l'article D. 181-15-2.11° du Code de l'environnement, j'ai l'honneur de solliciter votre avis sur l'état de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation et en particulier, sur l'usage futur du site, au sens du I de l'article D. 556-1 A. En application du même article, votre avis est réputé émis sans réponse de votre part dans un délai de quarante-cinq jours suivant la réception de ce courrier.

Le projet se situe au lieu-dit Arzalle, sur la parcelle A770 de la commune de Monte et dont il occupera 3,5 hectares.

Sa capacité de traitement sera de :

- 57 500 tonnes /an d'Ordures ménagères résiduelles (OMR)
- 6 000 T/an de déchets en Tri Valorisation
- 5 500 T/an de déchets d'éléments d'ameublement (DEA)
- 4 000 T/an de bois
- 6 600 tonnes /an de déchets d'emballage (CS)
- 4 000 T/an de Biodéchets
- 4 000 T/an de déchets verts
- 10 100 T/an de gisement en transit (Verre, Papier et Carton)

L'usage futur du site est de type industriel, ainsi en fin d'exploitation volontaire par le SYVADEC, le site sera :

- Soit cédé en l'état en vue d'une exploitation similaire par un nouvel exploitant,
- Soit débarrassé de tous les déchets, produits et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation.

Dans le cas de cessation d'activité, sont prévus :

- L'évacuation du site de tous déchets industriels banals, dangereux et déchets inertes vers une installation régulièrement autorisée avec suppression de tout risque incendie
- Le démantèlement sélectif des équipements,
- L'interdiction ou la limitation d'accès au site,
- Les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines et/ou superficielles éventuellement polluées : on notera cependant que les risques liés à l'activité de l'installation sont maîtrisés et ne sont pas de nature à engendrer des pollutions du sol, de l'air ou des eaux souterraines et superficielles.

Dans l'attente de votre avis que j'espère favorable, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président, par délégation,
Directeur Général Adjoint
Vincent ANDREI





Mairie de MONTE

20290 MONTE

Tél. : 04.95.36.04.23

Port. : 06.76.94.14.00

Mail : monte.mairie@orange.fr

N/Réf. : MJF/24.01/15ANN

V/Réf. : V/Courrier du 12/04/2024

LRAR 1A20S 27 1631 U

Monte, le 15/01/2024 SYVADEC
CORTE
COURRIER ARRIVE LE
24 JAN. 2024
CHRONO... 10019
AFFECTATION DGA DGS LC

SYVADEC
Monsieur le Président
Zone d'activité
20 250 Corte

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la demande d'Autorisation Environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du centre de tri et de valorisation des déchets du Grand Bastia vous avez sollicité mon avis en application des dispositions de l'article D. 181-15-2.11° du Code de l'environnement.

Je vous informe par la présente que je donne un avis favorable concernant l'usage futur et l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
LE MAIRE
M' MATTEI Jean-
Mairie de MONTE
20290 MONTE
REPUBLIQUE FRANÇAISE